

Charte

Responsabilité Sociétale des Entreprises



Direction Industrielle et RSE
Contact : Vignal Lighting Group - France

Message du Président

Nos valeurs

Le Groupe met en œuvre une stratégie de développement centrée sur la satisfaction des clients et la création de valeur. La stratégie est fondée sur la croissance rentable et le respect des hommes et de la planète.

Le Groupe organise le développement de ses divisions dans le monde en s'appuyant sur le déploiement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et des 5 Axes (*).

Notre Politique d'Entreprise et la RSE

Le modèle RSE du Groupe se fonde sur trois piliers :

- respect des hommes et des organisations
- respect de la planète
- et l'éthique des affaires.

Sa politique industrielle et commerciale est précisément dictée par ces impératifs.

Un engagement global

En décembre 2015, Le Groupe signe son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et marque une nouvelle étape de son engagement envers la RSE.

Le Groupe s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur les dix principes du Pacte touchant les Droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement, et la lutte contre la corruption.

Jean-Louis Coutin
Président Vignal Lighting Group

(*) Implication du Personnel - Innovation Constante - Intégration des Fournisseurs – Système de Production - Qualité Totale.

I Environnement

Un facteur de performance

La gouvernance du Groupe est convaincue que l'ensemble de ses sociétés peuvent créer de la valeur durablement en minimisant leurs impacts environnementaux.

- ▶ Le Groupe s'attache à respecter les contraintes législatives et réglementaires nationales ou internationales en matière de droit de l'environnement.
- ▶ Le Groupe encourage un management environnemental selon la norme Iso 14001 sur ses sites industriels en France et s'attache à mettre en œuvre un système de mesure permettant l'amélioration continue.
- ▶ Les collaborateurs du Groupe sont invités à détecter, identifier et évaluer les risques environnementaux potentiels et à prendre les mesures appropriées pour les atténuer.
- ▶ Les collaborateurs du Groupe favorisent l'implémentation de technologies, de processus d'innovation et d'organisation plus respectueux de l'environnement.
- ▶ Les collaborateurs du Groupe promeuvent des pratiques pour limiter l'impact de l'entreprise sur l'environnement dans l'utilisation des matières premières, la production de déchets et de rejets.
- ▶ La gouvernance du Groupe met en œuvre sur l'ensemble des divisions une politique de Santé et Sécurité des personnes, d'Environnement, de Sûreté et de Sécurité des bâtiments.
- ▶ Le Groupe souhaite que ses Partenaires commerciaux s'impliquent dans une démarche environnementale responsable en partageant ses objectifs et ses valeurs.

II Social

Respect des Droits de l'Homme et des normes internationales du travail

Le Groupe s'est engagé à respecter et promouvoir les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et fait ses meilleurs efforts pour soutenir des valeurs et des droits fondamentaux reconnus sur le plan international.

- ▶ Le Groupe s'attache à respecter les Droits de l'Homme dans le cadre de ses activités professionnelles. Les conditions de travail des collaborateurs sont dignes et conformes aux législations locales et internationales applicables.
- ▶ Le Groupe respecte la liberté d'association et d'activité syndicale des collaborateurs et leur représentation, et ce en conformité avec le droit de travail applicable.
- ▶ Le Groupe ne pratique pas et ne bénéficie d'aucune forme de servitude, de traite des êtres humains ou d'esclavage et s'attache à respecter les dispositions de la convention de l'OIT sur le travail forcé.
- ▶ Le Groupe prohibe le travail des enfants. Les sociétés du Groupe n'emploient pas de personnes qui n'ont pas l'âge minimal requis par les lois de chaque pays où elles exercent leur activité.
- ▶ Le Groupe s'attache à interdire toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de famille, les opinions politiques, l'état de grossesse, l'appartenance syndicale ou la situation de handicap. Et également, toutes formes de harcèlement, menaces de violence, abus, coercitions ou punitions corporelles.
- ▶ Le Groupe est attentif à la protection de la santé de ses collaborateurs y compris par la souscription à des régimes d'assurance, et encourage la mise en place de processus appropriés pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail.
- ▶ Le Groupe respecte le droit des collaborateurs de recevoir une rémunération juste, s'attache à assurer des horaires de travail décents, promeut la rémunération suivant le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, et favorise les systèmes de participation aux résultats.
- ▶ Le Groupe se veut responsable et engagé vers l'excellence. Le Groupe associe ses collaborateurs à son développement et encourage la participation de chacun à des formations professionnelles.
- ▶ Le Groupe s'attache à respecter la vie privée et la protection des données à caractère personnel. Les informations individuelles sont cantonnées à un principe d'utilisation limitée.

III Gouvernance et Ethique des Affaires

Une Gouvernance forte et exemplaire

Respect des règles de gouvernance

Le Groupe s'attache à la mise en place d'une bonne gouvernance, ce qui inclut notamment de veiller à la présence d'administrateurs indépendants, à s'attacher à la création de comités d'audit et à encourager la parité au sein des organes de gouvernance.

Transparence de l'information

Le Groupe s'engage à fournir une information financière sincère, précise et exacte dans le respect des règles applicables aux sociétés.

L'Ethique des Affaires & son Code

Le « Code Ethique des Affaires » a pour objectif de définir les valeurs et principes clés de la Direction dans le cadre du développement du Groupe.

Ce Code précise les règles fondamentales qui guident notre comportement afin d'agir de la manière la plus appropriée, et appelle à respecter une éthique professionnelle énoncée sous la forme de principes d'actions.

- Confidentialité
- Déclaration des conflits d'intérêts
- Utilisation des actifs
- Activités politiques et associatives
- Lobbying / lutte contre la corruption
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles
- Utilisation des réseaux sociaux

IV Achats responsables

Le Code de Conduite des Relations Commerciales

Le Groupe est conscient des enjeux et opportunités de progrès pouvant survenir sur la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe a ainsi formalisé un ensemble de lignes directrices permettant de promouvoir un comportement responsable de la part de ses partenaires commerciaux.

Les principes évoqués dans le Code Conduite des Relations Commerciales s'appuient sur les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que les déclarations relatives aux droits de l'Homme et des enfants.

Le Code Conduite des Relations Commerciales énonce les engagements attendus de nos partenaires commerciaux ;

- 1 Respecter les lois et règlements nationaux et internationaux
- 2 Respecter les droits de l'Homme dans la relation de travail
- 3 Réduire la dépendance économique
- 4 Assurer la confidentialité des informations
- 5 Lutter contre la corruption et le blanchissement d'argent
- 6 Eviter tout conflit d'intérêt
- 7 Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles
- 8 Respecter l'environnement
- 9 S'engager pour des Achats Responsables - Minerais originaires des régions à risques.

Le Groupe invite par ailleurs ses partenaires commerciaux à également veiller à ce que leurs propres partenaires commerciaux soient sensibilisés et respectent les principes RSE évoqués dans le code de conduite.